



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION APPUI AUX ENTREPRISES DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

Présents :

Mmes. : Sofya BENCHEKROUN, Charafa CHEBANI.
MM. : Moulay El Mehdi ALAOUI, Hamid BOUIDAR, Abderrahim NOURY, André ROBELIN.

Excusés :

MM. : Georges-Emmanuel BENHAIM, Philippe CONFAIS, Jean-Pascal DARRIET, Laurent DUPUCH, Jean-Pierre ERMENAULT, Khalid IDRISSE KAITOUNI, Philippe-Edern KLEIN, Sébastien Le BONTÉ, Abderrahmane OUALI, Jean-Marc PONS.

Absents :

Mmes. : Imane BACHRAOUI, Noura BEL KHADIR, Houda BOUSSETTA, Manuelle DE LA RIVIERE, Claudia GAUDIAU-FRANCISCO, Nawal GHAOUTI, Khadija MAACHE, Inass MARHOUM, Anne-Laure NORMANDIN, Meriem OTHMANI. Mouna SQALLI, Souad TIKKIJA.
MM. : Youssef ADNANI, Kamal AIT MIK, Brahim ALLALI, Abdelaziz ARJI, Abdelillah ATID, Younes ATTAR, Hassan AZMI, Mohamed AZRIDOU, Zakariae BAHAJI, Abdelkrim BALBAL, Adil BARGACH, Alain BARON, Olivier BEGUINOT, Fouad BELLIL, Yasser BELQARI, Achraf BEN HAIJOUR, Omar BENAICHA, Anas BENNANI, Jacques BERTRAND, Yassir BOUJEMAOUI, Ahmed BOUZIDI, Driss CHAJARA, Franck DAUTRIA, Christian DEBROUX, Mehdi EDDARI, Abbes EL HASBI, Abderrahman EL IDRISSE, Mohamed EL KHALLAKI, Bouchaib EL RHASMOUKI, Soufiane ELMAALLEM, Youssef ERRAMI, Yassine FADEL, Hassan FARAH, Rania FIRKATOUNE, Yannick GIACONIA, Damien GRANJON, Gökalp KAHRAMAN, Abderrahim LABYAD, Réda LAKHLIFI, Yann LEBEAU, Youssef LOTFI SENHADJI, Frédéric MAHOUDEAU, Serge MAK, Nourddine MEKKAOUI, Abdennebi MORCHID, Omar OUSSADEN, Hervé PROUST, Salim RABBANI, El Hassane RAHMOUNI, Rachid RESSANI, Gilles RIALLAND, Pascal ROLLAND, Nahid SBAI, Mustapha SEKKAT, Zakaria TALBI, Bruno TORTERAT, Claude VOLATIER, Aziz ZAGHARI.

Ce compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif.

Il s'efforce simplement de relater les points essentiels abordés, les décisions prises et les actions à mettre en œuvre.

L'ensemble des échanges ne saurait être en effet rapporté in extenso.



André ROBELIN ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres et les prie de bien vouloir excuser l'absence de Sébastien le BONTÉ, retenu pour des raisons professionnelles.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,
- Présentation par Charafa CHEBANI de la concession de service public CFCIM/BUSINESS France et de ses avantages pour les adhérents,
- Point sur la présentation de Euler Hermes en réunion commune avec la Commission Économique et Financière,
- Réflexion sur les actions à mener en 2019,
- Préparation de la prochaine réunion,
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

N'ayant fait l'objet d'aucune observation, ce compte-rendu est adopté.

Présentation par Charafa CHEBANI de la concession de service public CFCIM/BUSINESS France et de ses avantages pour les adhérents :

- À la suite de la décision de restructurer son réseau à l'étranger et de redéployer sa team France Export dans le monde, Business France (l'agence chargée de l'attractivité et du soutien des entreprises françaises à l'export) a lancé en septembre 2018 des appels d'offres pour désigner les organismes auxquels seront concédés le service public d'accompagnement à l'export des entreprises françaises sous forme de concession de service public dans six pays (Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines, et Singapour).
- À compter du 1^{er} janvier 2019, la CFCIM sera en charge d'accompagner les entreprises françaises souhaitant se développer à l'export au Maroc.
- L'enjeu de remporter cet appel d'offres est d'ordre organique, puisque Business France permet de relier la Chambre à la France d'un point de vue institutionnel. Il était donc crucial de préserver cette étiquette de représentation de l'État français, qui mobilise également les Ministères français de l'Économie et des Affaires Étrangères.
- Cette concession de service public (CSP) s'inscrit dans la continuité d'un partenariat durant une dizaine d'années entre Business France et la CFCIM, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP).
- Les régions captent les entreprises et les orientent vers les CCI à l'international ; avant que BPI France ne vienne s'arrimer dans ce processus pour accompagner les entreprises avec du conseil et des solutions de financements.
- La finalité de cette réorganisation résulte d'un nouveau paradigme de Business France, puisqu'il s'agira pour les équipes d'effectuer désormais un travail en amont pour les



investisseurs français. Cette démarche s'inscrit dans la volonté politique de réduction du déficit commercial de la France.

- Grâce à un système de maillage territorial, une équipe implantée en France est dédiée à l'identification des entreprises françaises souhaitant développer leurs activités au Maroc ; elle se charge ensuite de les orienter vers le Pôle CFCIM - Business France, dont la réorganisation par filières (Agro et Agri, Art de vivre et santé, Industries et Cleantech, Digital et Tech) permet à l'investisseur potentiel d'avoir un interlocuteur unique. Charafa CHEBANI insiste sur le profil spécialisé de ces ressources qui seront formées tout au long de l'année. La dénomination de leurs fonctions a aussi été adaptée.
- La communication a aussi été revue pour harmoniser une diffusion des informations relatives à la programmation des événements clefs en fonction de chaque filière, en France et au Maroc.
- Charafa CHEBANI rappelle que l'entité qu'elle dirige est une business-unit, soumise au suivi du Comité de Suivi Budgétaire, qui se charge d'évaluer régulièrement la rentabilité financière des différents pôles de production de la Chambre.
- L'entreprise accompagnée est directement facturée par CFCIM-Business France, suivant une grille tarifaire.
- La soumission à l'appel d'offres a nécessité de se conformer à un cahier de consultation, d'élaborer un cahier d'offres, de présenter des éléments viables en termes d'éthique, de qualité (gouvernance, vie associative) et de compétences pour la réalisation de prestations (études de marché, missions collectives, accompagnement d'un volume annuel d'entreprises).
- L'intérêt de cette réorganisation pour les entreprises adhérentes de la Chambre est de pouvoir bénéficier d'un interlocuteur par filière, puisque chaque responsable de filière va identifier celles des membres qui seraient potentiellement intéressés par des opportunités d'affaires avec des entreprises françaises.
- À l'issue de cette présentation, un échange s'instaure entre les membres concernant la difficulté pour les TPE marocaines d'investir en France, notamment du fait des contraintes en matière de change et de transfert de devises. Il est convenu de programmer conjointement avec la Commission Juridique, Fiscale et Sociale une réunion d'information animée par des intervenants de l'Office des Changes.

Avant de clore les discussions, un débat intervient concernant les perspectives d'amélioration du taux de fréquentation des différentes Commissions de la Chambre :

- L'organisation sous forme de clubs (Industrie Agroalimentaire, Commerce International, Santé) rencontre de plus en plus de succès à la Chambre, mais son format restreint (exemple du Club Santé dont l'accès est exclusivement réservé aux entreprises françaises) ne semble pas adapté à la volonté d'élargir le recrutement des adhérents.
- Hamid BOUIDAR préconise de permettre l'ouverture aux Commissions (excepté la Commission Juridique, dont les débats techniques sont en phase avec un auditoire de



juristes) à l'ensemble des entreprises adhérentes, sans distinction de taille ou de secteur d'activité.

- Il est convenu de poursuivre ce débat lors de la prochaine réunion de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, André ROBELIN remercie les membres pour la qualité de leurs échanges présents et lève la séance.

Prochaine réunion de la Commission Appui aux Entreprises

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le :

**Mercredi 23 janvier 2019 à 18 h 30
dans les locaux de la CFCIM
15, avenue Mers Sultan à Casablanca**
